

15 février 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Groupe d'experts des Nations Unies  
pour les noms géographiques  
Session de 2019**

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Normalisation nationale et internationale  
des noms géographiques : collecte de noms,  
traitement par les bureaux, autorités  
nationales, détails topographiques  
s'étendant au-delà d'une même souveraineté  
et coopération internationale**

## **Rapport de la Mongolie**

### **Résumé\*\***

Créée en 1925 sous l'égide de l'Académie des sciences de Mongolie, la Commission des noms géographiques mongols a transcrit les noms géographiques écrits dans l'alphabet mongol traditionnel. Ces travaux ont abouti à la publication d'un livre sur les noms géographiques modernes de la Mongolie.

Même si le peuple mongol utilise couramment les noms géographiques des territoires protégés et sacrés et les transmet de génération en génération, bon nombre de noms géographiques ont changé au fil du temps : les nomades en utilisent davantage que les communautés sédentaires, aussi importe-t-il de préserver les noms originels.

En 1949, le Conseil des ministres a promulgué un décret interdisant la modification arbitraire des noms géographiques ; en 1961, il en a promulgué un autre portant création d'une commission ad hoc. Les collectivités administratives locales ont été chargées de restaurer et de collecter les noms géographiques de leur région.

La décision n°280 du Conseil des ministres sur la restauration et la réglementation des noms géographiques porte création de la Commission permanente sur les noms géographiques. Conformément à cette décision, l'Administration d'État

---

\* GEGN.2/2019/1.

\*\* Le rapport complet (GEGN.2/2019/84/CRP.84) a été établi par l'Agence mongole pour l'administration et la gestion des terres, la géodésie et la cartographie. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st\\_session\\_UNGEGN.html](https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st_session_UNGEGN.html).



de géodésie et de cartographie a été chargée de collecter les noms géographiques dans l'ensemble du pays afin de les préserver et d'éviter toute modification arbitraire.

À ces fins, l'Administration a mené de 1980 à 1987 des études de terrain dans toute la Mongolie, et enregistré 242 388 noms géographiques.

Le Parlement mongol a adopté en 1997 une loi sur la géodésie et la cartographie dont l'article 11 traite des questions de toponymie. En application de cette loi, l'Administration d'État de géodésie et de cartographie a publié une liste de 214 805 noms géographiques, approuvée par le Parlement en 2003 dans sa décision n° 42.

L'Administration des affaires foncières, de la géodésie et de la cartographie a élaboré un projet, approuvé en 2017 par le Ministère de la construction et du développement urbain, consistant à vérifier les toponymes sur le terrain, afin d'établir une carte à l'échelle 1/25 000 de l'intégralité du territoire mongol, dans le cadre des travaux de vérification des noms géographiques à l'échelle du pays prévus par le programme d'application du Plan d'action gouvernemental pour 2016-2020.

Toutefois, la loi de finances pour 2019 ne prévoit aucun budget pour cette activité.

En ce qui concerne la décision parlementaire susmentionnée, le Président de la Mongolie a publié en 2017 le décret n° 186 visant à protéger les noms géographiques, dont l'application est confiée aux gouverneurs des subdivisions administratives.

Compte tenu de ce qui précède, l'Agence pour l'administration et la gestion des terres, la géodésie et la cartographie œuvre à la création d'un Conseil national pour les noms géographiques chargé de protéger les noms géographiques, d'encourager l'utilisation systématique des noms mongols originels, de définir la politique de l'État en la matière et de mettre en place une structure institutionnelle pour l'appliquer. À l'heure actuelle, les projets de texte sont en cours d'examen par les ministères et organismes concernés.

L'Agence travaille depuis 2017 à la mise en place d'une base de données intégrée sur les noms géographiques dont la conception a été approuvée en 2018 par la Direction de l'Agence dans sa résolution n° A/202. La base de données est en construction. Elle comporte trois grandes catégories (entités naturelles, humaines et administratives) et 15 sous-catégories totalisant 214 000 noms.